

## **Fiche 28 Référentiel de compétences de l'enseignant**

*(BO du 25 juillet 2013)*

### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs du service public d'éducation**

- 1) Faire partager les valeurs de la République
- 2) Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école
- 3) Connaître les élèves et les processus d'apprentissage
- 4) Prendre en compte la diversité des élèves
- 5) Accompagner les élèves dans leur parcours de formation
- 6) Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques
- 7) Maîtriser la langue française à des fins de communication
- 8) Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier
- 9) Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier

### **Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative**

- 1) Coopérer au sein d'une équipe
- 2) Contribuer à l'action de la communauté éducative
- 3) Coopérer avec les parents d'élèves
- 4) Coopérer avec les partenaires de l'école
- 5) S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel

### **Les professeurs, professionnels porteurs de savoirs et d'une culture commune**

- 1) Maîtriser les savoirs disciplinaires et leur didactique
- 2) Maîtriser la langue française dans le cadre de son enseignement

### **Les professeurs, praticiens experts des apprentissages**

- 1) Construire, mettre en œuvre et animer des situations d'enseignement et d'apprentissage prenant en compte la diversité des élèves
- 2) Organiser et assurer un mode de fonctionnement du groupe favorisant l'apprentissage et la socialisation des élèves
- 3) Évaluer les progrès et les acquisitions des élèves